

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST CORNOUAILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL



Séance du 16 juin 2026



Date de la convocation : 11 mai 2026

Membres en exercice : 21, Membres présents : 23 (20 délégués titulaires et 3 délégués suppléants),
Voix délibératives : 21

L'an deux mille vingt-six, le seize juin, à 14h30, les membres du comité syndical du syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille (OUESCO), désignés par les comités syndicaux ou les conseils communautaires des établissements membres, se sont réunis au siège du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille à Tréguennec suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Éric Jousseau, Président.

Étaient présents : JOUSSEAUME Éric, BORDET Sonia, MAO Jean-Daniel, LE GALL- LE BERRE Brigitte, LE BERRE David, LE FUR Loïc, CANEVET Yves, RIBEIRO Christel (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD), STEPHAN Philippe, PORS Olivier, CARIOU Jacques, GLAZ Christine, PETILLON Loïc, QUERE Micheline, LE LOC'H Christophe (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN), KERSAUDY Nadine, FRANCES Anne-Marie, VAN PRAET Michel (COMMUNAUTE DE COMMUNES CAP SIZUN - POINTE DU RAZ), BOUËR Yves-Marie, NEVEU Christian (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU GOYEN), LAURIN Eveline (SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU NORD CAP SIZUN), COZIEN Jean-Paul (QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE), SAVINA Henri (DOUARNENEZ COMMUNAUTE) formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : LOUSSOUARN Christian, LE DONGE Jean-Luc, GARNIER Romuald, CREQUER Uisant, THIVET Jean-Loup

Personnes invitées : PICHERAL Thomas (directeur de OUESCO), LEFROID Amy (assistante administrative et chargée de communication de OUESCO).

ELECTION DU PRESIDENT

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5721-2 et L. 2122-7,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 février 2009, modifié, portant création du syndicat,

Vu la délibération du 25 octobre 2021 portant modification des statuts du syndicat,

M. Van Praet Michel, en sa qualité de doyen de l'assemblée, est amené à présider les opérations de vote relatives à l'élection du président du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO).

Le comité syndical choisit pour scrutateurs : Mme Kersaudy Nadine et M. Le Berre David.

Il est rappelé que le président exerce la fonction exécutive du syndicat. A ce titre, il prépare et exécute les décisions du comité syndical, représente le syndicat dans tous les actes de la vie civile et assure le bon fonctionnement du syndicat. Le président est nécessairement membre du bureau.

Il est précisé que l'élection du président du syndicat s'effectue en application des dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT relatif aux modalités d'élection du maire. L'élection est donc faite à scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, étant précisé qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

M. Jousseume Éric se porte candidat à la présidence de OUESCO.

Il est procédé aux opérations de vote.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	21
Nombre de bulletins blancs ou litigieux à déduire	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11

A obtenu :

M. Jousseume Éric	20
-------------------	----

M. Jousseume Éric ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu président de OUESCO.

Après élection, le **comité syndical** :

- **Proclame M. Jousseume Éric, président du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille et le déclare installé.**
- **Autorise M. Jousseume Éric à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait à Tréguennec, le 16 juin 2026

Éric JOUSSEAUME

Président,
Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

